

Journée nationale de la qualité de l'air en Hauts-de-France

dossier de presse
septembre 2019

« MIEUX RESPIRER DANS NOTRE RÉGION » :
BIENTÔT UN BULLETIN « QUALITÉ DE L'AIR »
CHAQUE JOUR SUR VOS ÉCRANS



Journée nationale de la qualité de l'air

Créée en 2015, la Journée nationale de la qualité de l'air vise à sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des enjeux de pollution atmosphérique qui est la 2^e cause de mortalité en France.

Dans les Hauts-de-France, l'édition 2019 a pris la forme d'une matinée d'ateliers et d'information à destination d'un public scolaire et de la communauté éducative.

Le séminaire a eu lieu au lycée de la nature et des biotechnologies de Douai .

L'événement a permis d'aborder avec les élèves trois thématiques autour de la santé :

- **l'air intérieur** : il s'est agi de dresser l'état des lieux de la pollution atmosphérique interne aux bâtiments, d'identifier son impact sur la santé et les moyens pour limiter son exposition ;
- **les transports et la mobilité** : l'objectif était de mettre en lumière les effets de la mobilité motorisée sur l'environnement ;
- **un focus sur l'agriculture**, le projet Épand'Air et les méthodes pour réduire les émissions d'ammoniac.

La nouveauté de cette édition 2019 est la signature d'une convention entre l'État, Atmo , l'ARS et France 3 pour la mise en place d'un bulletin relatif à la qualité de l'air chaque soir à partir du 18 septembre.

Cette journée a permis de faire œuvre de pédagogie auprès des nouvelles générations, de valoriser les bonnes pratiques et de susciter l'intérêt à s'engager pleinement dans cette démarche vertueuse et bénéfique pour l'environnement et les citoyens.

Comme l'année dernière, cette mobilisation s'est également inscrite dans une dynamique plus large **transfrontalière et européenne**. En effet, dans le cadre de la coopération franco-belge et avec l'éclairage des travaux conduits par les partenaires du Benelux en matière de qualité de l'air, le préfet et les **autorités belges** s'engagent pour une **coopération renforcée** en matière de mesure de la pollution, de convergence des actions en cas d'épisode de pollution et d'information des populations et de modalités particulières de circulation.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, salue l'implication de tous en région et dans le bassin transfrontalier et appelle à une amplification des efforts afin de garantir un air de qualité à tous nos concitoyens. L'action des services de l'État est constante et forte. Cette politique doit néanmoins mobiliser tous les acteurs concernés : « *sans l'engagement des forces vives de notre société, l'action au bénéfice d'une meilleure qualité de l'air en région serait incomplète* ».

Retour sur le programme du 18 septembre au lycée de la nature et des biotechnologies (Douai)

9h00-11h00 : participation aux ateliers

- **Atelier 1** : mesure des concentrations en polluants atmosphériques liés au trafic routier
→ Présentation des polluants issus des transports et de leurs effets sur la santé ;
→ Atelier pratique : évaluation de la qualité de l'air extérieur grâce à des micro-capteurs
- **Atelier 2** : air intérieur
→ Présentation des polluants intérieurs et de leurs effets sur la santé ;
→ Atelier pratique : mesure de la qualité de l'air intérieur de différentes salles à l'aide de capteurs CO et CO₂, suivant différents scénarii.
- **Atelier 3** : agriculture
→ Réglage d'un moteur d'engin permettant une réduction de la consommation en carburant ;
→ Présentation des résultats du projet Épand'Air avec la participation d'un agriculteur ayant pris part au projet

11h00 : signature d'une convention entre l'État, Atmo, l'ARS et France 3 pour la diffusion quotidienne d'un bulletin « qualité de l'air » tous les soirs après le bulletin météo

12h00 : restitution des travaux en amphithéâtre et échanges avec le public

14h00 : séquence transfrontalière en préfecture du Nord



Retour sur les ateliers organisés...

Atelier « transports et mobilités »

En région Hauts-de-France, le secteur des transports est le premier émetteur d'oxydes d'azote, le troisième émetteur de PM2.5 et le quatrième de PM10. Ces polluants sont à l'origine de pathologies respiratoires, cardiovasculaires voire de cancers. L'objectif de l'atelier est de mettre en évidence, à l'aide de micro-capteurs utilisés par les élèves et d'une application mobile téléchargée au préalable, la pollution automobile à proximité d'un axe routier important et d'illustrer le fait que cette pollution peut décroître rapidement dès lors qu'on s'éloigne de cet axe et qu'on est protégé par un bâtiment. Cet atelier sensibilise les élèves aux modes de déplacements alternatifs à la voiture et des bienfaits de ceux-ci sur la santé individuelle et collective.

Cet atelier sera le point de départ d'un projet pédagogique décliné sur l'année scolaire qui se conclura par la production d'un plan de déplacement de l'établissement.

La présence dans l'air intérieur de nombreuses substances, dont certaines sont cancérogènes, ainsi que le temps passé dans des espaces clos en font une préoccupation de santé publique. En particulier, les enfants peuvent être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a ainsi introduit une obligation de surveillance de la qualité de l'air pour certains établissements recevant du public.

Atelier « air intérieur »

Cet atelier a pour but de sensibiliser les participants aux risques sanitaires associés à la pollution de l'air intérieur par une approche ludique d'une part en réalisant des expériences de mesures de polluants intérieurs caractéristiques et par une approche plus théorique d'autre part en leur présentant les polluants et leurs effets sur la santé. Les participants ont également appris des gestes simples pour améliorer leur confort et diminuer l'impact sur leur santé.

Atelier « agriculture »

La Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, l'Institut du végétal Arvalis et Atmo Hauts-de-France se sont associés autour du projet Épand'Air, retenu par l'ADEME dans l'appel à projets Agr'Air. En concertation directe avec les professionnels du secteur (agriculteurs et étudiants en lycées agricoles), les partenaires du projet ont pour objectif d'identifier les pratiques d'épandage les plus favorables à une meilleure qualité de l'air, pour ensuite les partager avec les professionnels et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques.

Sur des parcelles agricoles situées dans le Ternois, différentes techniques et modalités d'épandage innovantes ont été mises en œuvre.

Durant ces essais, organisés au printemps et en été 2018, les quantités d'ammoniac rejetées dans l'air ont été mesurées par un matériel spécifique, installé par Arvalis.

La signature d'une convention entre l'État, Atmo, l'ARS et France 3 pour la mise en place d'un bulletin relatif à la qualité de l'air

Dès le 18 septembre, France 3 diffusera chaque soir, après le bulletin météo, une séquence relative à la qualité de l'air dans notre région. L'occasion d'informer quotidiennement et de sensibiliser les téléspectateurs.

UNE COLLABORATION À L'ÉCHELLE NATIONALE

France Télévisions et l'État se sont engagés dans une démarche d'information du téléspectateur à l'échelle nationale. À terme, l'ensemble des éditions régionales disposeront de leur bulletin relatif à la qualité de l'air.

UNE COLLABORATION LOCALE

Vendredi 6 septembre, les représentants des services de l'État et notamment de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de l'Agence régionale de santé (ARS) et d'Atmo Hauts-de-France se sont rendus dans les locaux de France 3 pour former les futurs présentateurs du bulletin relatif à la qualité de l'air. L'occasion de faire un point sur les principaux polluants, les outils de mesure et les recommandations pour agir au quotidien.

Lors des épisodes de pollution, des informations sur les mesures en vigueur et des recommandations quant aux comportements à adopter seront diffusées. Cette communication quotidienne vise à permettre aux téléspectateurs d'accéder plus facilement à l'information sur la qualité de l'air pour qu'ils adaptent leur comportement et leur mode de déplacement en faveur de la santé collective et individuelle.



#1 AIR INTÉRIEUR

Saviez-vous que l'air de nos intérieurs est 5 à 7 fois plus pollué que l'air extérieur ?



Pensez à **aérer** votre logement au moins **15 minutes par jour**, et après chaque activité émettrice (cuisine, ménage, bricolage, travaux de décoration...).

Atmo

#2 TRANSPORTS DOUX

Selon l'Ademe, en ville, les trajets inférieurs à 6 km se font plus vite en vélo qu'en voiture !



Le vélo est aussi meilleur pour le porte-monnaie, pour l'environnement et pour la santé. Pour vos trajets courts, pensez-y !

Atmo

#4 DÉCHETS VERTS

50 kg de déchets verts brûlés pollue autant que 14 000 km en voiture !



Ne brûlez pas vos déchets verts, privilégiez le compost, la broyeuse ou emmenez-les en déchetterie.

Atmo

La qualité de l'air dans les Hauts-de-France en 2018

La pollution atmosphérique est à l'origine de 48 000 décès anticipés chaque année en France et de 6 500 décès dans la région. Au niveau national, ce constat fait de la pollution atmosphérique la 2e cause de mortalité évitable après le tabac et devant l'alcool. Face à cet enjeu de santé majeur, l'État se mobilise tout au long de l'année pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et limiter l'exposition des populations.

LES PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSION DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

En 2015 dans les Hauts-de-France :

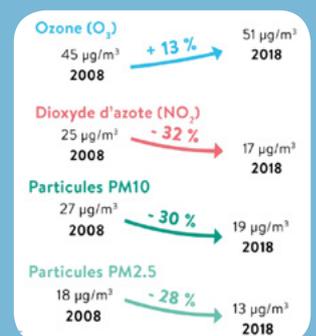
- Le secteur résidentiel est le principal émetteur de particules PM2.5 et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (benzo(a)pyrène) ;
- le secteur des transports est le principal émetteur d'oxydes d'azote (NOx) ;
- le secteur de l'industrie, des déchets, de l'énergie et de la construction est le principal émetteur de dioxyde de soufre (SO₂), de métaux (plomb, arsenic, nickel et cadmium) et de monoxyde de carbone ;
- le secteur agricole suivi du secteur résidentiel sont les principaux émetteurs de particules PM10.

https://www.atmo-hdf.fr/joomlatools-files/docman-files/Bilan_annuel/Bilan_QA_2018.pdf

LES CONCENTRATIONS

Globalement, les concentrations des principaux polluants, à l'exception de l'ozone, diminuent depuis 2008. Si l'on peut se satisfaire de cette tendance, il convient de souligner que des effets sanitaires existent même aux concentrations mesurées.

Il existe également une pollution chronique à l'ozone et aux particules PM2.5 qui dépassent les objectifs réglementaires.

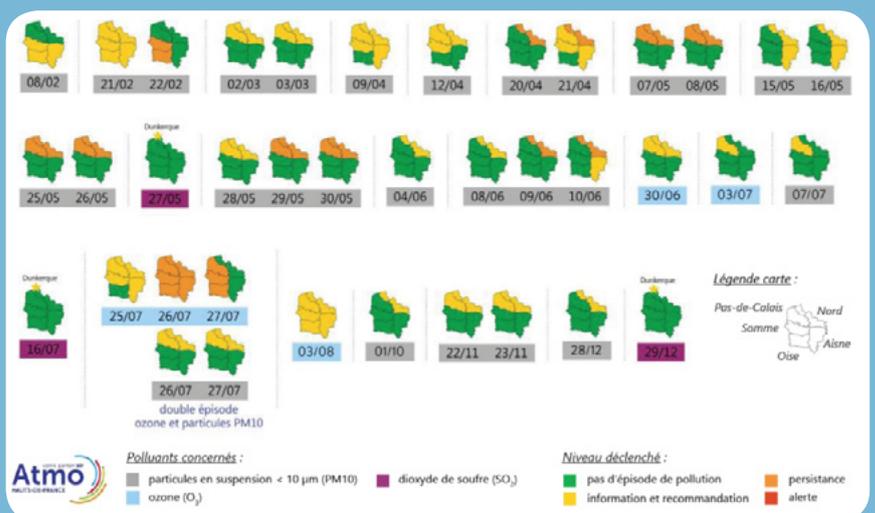


LES ÉPISODES DE POLLUTION

En 2018, Atmo Hauts-de-France a recensé 20 épisodes de pollution sur l'ensemble du territoire régional, répartis tout au long de l'année. En 2019, 37 jours d'épisodes liés principalement aux PM10 sont déjà recensés dans le Nord.



En 2018 la région Hauts-de-France est l'une des régions françaises les plus concernées par les épisodes de pollution.



DÉCLENCHEMENT DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE SUR LA MÉTROPOLE LILLOISE

En juillet 2017 a été signé l'arrêté inter-préfectoral de gestion des épisodes de pollution, qui prévoit la possibilité de mettre en place la circulation différenciée et la limitation de vitesse sur certains axes.

<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Circulation-differenciee-lors-d-un-episode-de-pollution>

Depuis février 2019, la circulation différenciée a été déclenchée à 5 reprises sur l'agglomération lilloise pour une durée totale de 9 jours. Ces déclenchements ont donné lieu à plus de 1 300 contrôles et environ 470 verbalisations.

Néanmoins, la mise en place de la circulation différenciée a également accéléré l'acquisition de la vignette Crit'air par les automobilistes. Ainsi, lors de l'épisode des 9 et 10 avril 2019, 20 465 demandes de vignette ont été effectuées contre 1 457 les deux jours précédents. Cette mesure, malgré la contrainte qu'elle impose, a une vocation pédagogique qui fonctionne puisque ce sont 255 000 conducteurs qui ont acquis leur vignette depuis juillet 2018 dans le Nord.

LA MOBILITÉ

Au-delà de son action lors des épisodes de pollution, l'État agit sur la pollution de fond en incitant les collectivités à mettre en place des zones à faibles émissions (ZFE). Ainsi, l'État à travers l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a financé les études de faisabilité d'une ZFE de la Métropole Européenne de Lille et la communauté urbaine d'Arras pour faciliter la mise en place de ces zones au sein desquelles, la circulation de certains véhicules sera interdite toute ou une partie de l'année.

La Métropole Européenne de Lille a délibéré en ce sens fin juin pour s'engager dans la mise en place d'une ZFE à partir de 2020 ou 2021. La communauté urbaine de Dunkerque porte également un projet de ZFE grâce à l'appel à projets « villes respirables en 5 ans », lancé par le ministère en charge de l'environnement en 2015.

Pour accompagner et encourager les Français à choisir plus régulièrement le vélo comme mode de transport au quotidien, le Gouvernement a lancé « le plan vélo et mobilités actives ». Ce plan vise à améliorer et développer les aménagements cyclables de qualité, à lutter contre le vol, à créer un cadre incitatif notamment financier reconnaissant l'usage du vélo, au développement d'une culture vélo en généralisant notamment l'acquisition du savoir rouler à l'école élémentaire, et ce dans tous les territoires. L'objectif est de tripler la part du vélo dans les déplacements pour atteindre 9 % d'ici 2024.

Avec l'appel à projets « fonds mobilités actives – continuités cyclables », l'État soutient les projets de développement d'itinéraires cyclables continus menés par les territoires de toutes tailles afin de développer l'usage du vélo en milieu rural, en milieu urbain, en outre-mer ... 26 dossiers ont été déposés dans les Hauts-de-France par 12 collectivités pour la première mouture de 2019. Les résultats devraient être annoncés dans les prochains jours.

ÉVALUATION DU PPA NORD-PAS-DE-CALAIS

En 2014, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont arrêté un plan de protection de l'atmosphère, qui vise à réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques, par la mise en œuvre d'actions concertées.

Plus d'infos : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Le-Plan-de-Protection-de-l-Atmosphere-interdepartemental-du-Nord-Pas-de-Calais>

Ce plan stratégique, qui a guidé l'action de l'Etat au cours des 5 dernières années, doit à présent être évalué et, le cas échéant, révisé.

Une des actions phares a porté sur les plans de déplacement des entreprises, des administrations et des établissements scolaires. Ils ont vocation à faire réfléchir les différentes structures aux modes de déplacements, tant pour les trajets domicile/travail que pour ceux effectués dans le cadre professionnel, pour *in fine* réduire l'utilisation de la voiture individuelle et favoriser les modes de transports doux ou collectifs.

Plus d'infos : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Plans-de-Deplacement-des-Entreprises-des-Administrations-des-Etablissements-Scolaires>

Une dynamique régionale a ainsi émergé au sein de certaines entreprises obligées. Celles qui ne se sont pas prêtées à cette obligation ont fait l'objet d'un contrôle, voire d'une mise en demeure par les services de l'État.

La mobilisation autour de la « charte CO₂ les transporteurs s'engagent », prévue par la mesure d'accompagnement n° 1 du PPA, rencontre un succès certain auprès des transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs. Les gains annuels estimés suite à la mise en œuvre des 130 chartes conclues à ce stade s'élèvent à plus de 9000 tonnes équivalent CO₂ évitées.

LA PRIME À LA CONVERSION DES VÉHICULES

L'objectif du nouveau dispositif est d'aider tous les Français, particuliers et professionnels, à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule.

Ils peuvent ainsi obtenir jusqu'à 3 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion et jusqu'à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion. La prime est doublée pour les 20% des ménages les plus modestes et les actifs qui ne paient pas d'impôts et parcourent de nombreux kilomètres chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail (60 km).

Sur les années 2018 et 2019, le nombre de dossiers aidés sur l'ensemble des Hauts-de-France s'élève à 47 614 pour un montant total versé de 77 137 763 euros soit un montant moyen de 1 620 euros par véhicule. On constate également une accélération des demandes depuis le début de l'année, puisque 60% des dossiers étudiés l'ont été depuis le 1er janvier 2019.



Pour un dispositif transfrontalier de lutte contre la pollution atmosphérique

La journée du 18 septembre a également été l'occasion de s'inspirer de mesures réussies en Europe pour réduire la pollution de l'air liée au secteur résidentiel et de comparer des expériences de mise en place de Zones à Faibles Emissions (ZFE) ; de faire état des avancées du dispositif franco-belge en valorisant trois actions majeures ; et enfin, de discuter des prochaines étapes nécessaires au développement d'une coopération franco-belge renforcée, avec un rôle accru des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT).

Michel Lalande a engagé, depuis septembre 2017, un travail de coopération avec les institutions de Belgique en compétence afin de construire ensemble un dispositif transfrontalier de la qualité de l'air car l'air ne connaît pas de frontière.

Lancée lors du séminaire transfrontalier de 2017, cette démarche, qui repose sur la base d'identification d'éléments de convergence franco-belges, a permis de créer un dispositif transfrontalier ambitieux de lutte contre la pollution atmosphérique composé de six volets :

1. Comprendre nos fonctionnements respectifs ;
2. Développer en commun nos observations et prévisions ;
3. S'inspirer de nos politiques respectives les plus efficaces et efficientes en matière de prévention et constituer les bases d'actions communes de prévention ;
4. Développer une information en amont et en cas d'épisode de pollution (professionnels et citoyens) ;
5. Concevoir et réaliser une expérimentation sur le territoire de l'Eurométropole de mesures concertées de gestion d'épisode de pollution pour l'évaluer et la généraliser ;
6. Définir les modalités d'un contournement de la Métropole européenne de Lille par les poids- lourds en transit en tenant compte des spécificités du bassin transfrontalier.

En 2019, trois actions phares ont été menées dans le cadre du dispositif franco-belge :

- lancement du projet de coopération Interreg France-Wallonie-Vlaanderen « TransfAir » ;
- exercice de crise transfrontalier à l'occasion d'un pic de pollution de l'air ambiant ;
- initiatives pour une meilleure gestion du trafic routier aux abords de la métropole européenne de Lille.

Projet TransfAIR

La Wallonie, la Flandre La Wallonie, la Flandre et la région des Hauts-de-France souhaitent harmoniser les informations sur la qualité de l'air qu'elles transmettent au grand public. Elles prennent ainsi part au projet TransfAIR, cofinancé par le programme européen Interreg V France-Wallonie-Flandres. Dans la zone transfrontalière de l'Eurométropole, chacune des régions subit le même type de pollution atmosphérique mais adopte des méthodologies qui lui sont propres. L'information transmise aux citoyens de cette zone transfrontalière manque dès lors de cohérence. Les trois parties ont décidé d'élaborer ensemble des outils permettant une information et une communication harmonisées vers les populations. « TransfAIR »

vise à créer une plateforme d'échanges et de mise en commun de données ainsi que la diffusion d'informations claires et homogènes sur la zone d'étude. Le projet vise aussi la récolte de données originales et nouvelles qui s'appuiera en partie sur une mobilisation citoyenne. Les partenaires opérateurs du projet TransfAIR sont l'ISSeP (institut scientifique de services publics) et l'AWAC (agence wallonne de l'air et du climat) pour la partie francophone de Belgique, le VMM (vlaamse milieu maatschappij) pour le versant néerlandophone et Atmo Hauts-de-France. Le budget du projet s'élève à 2,7 millions d'euros, en partie financé par le fonds européen FEDER.

Zoom sur les associations partenaires

L'ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (APPA)



L'APPA se mobilise sur toutes les questions relatives à la qualité de l'air, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux, du niveau global au niveau local : changement climatique, pollution urbaine et industrielle, risque allergique lié aux pollens, intoxications au monoxyde de carbone, environnement domestique...

Association nationale, l'APPA bénéficie d'un ancrage régional au travers de ses comités régionaux. L'Association mobilise un réseau de bénévoles d'horizons professionnels et de disciplines variées (chimistes, climatologues, médecins, pharmaciens, sociologues...).

Forte de son expertise scientifique et dans une logique de promotion de la santé, elle élabore, avec ses partenaires, des actions innovantes, pratiques et réalistes en faveur de la qualité de l'air (intérieur comme extérieur).

Elle assure une veille scientifique dans différents champs thématiques concernés par la pollution atmosphérique, et diffuse les résultats de cette veille aux institutions, aux professionnels de différents secteurs et au grand public. Le réseau pluridisciplinaire d'experts dont dispose l'APPA assure le contrôle et la validation de ces informations. Dans différentes régions, l'APPA assure une montée en compétences des acteurs, par l'intermédiaire de formations.

L'accompagnement des acteurs locaux d'horizons divers permet également à l'association de faire remonter les besoins, d'identifier et de mettre en valeur les initiatives locales pouvant être dupliquées ou transférées dans d'autres territoires, développant ainsi les échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau des acteurs. Au niveau national comme régional, les bénévoles et salariés de l'APPA contribuent à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, du climat ou de la santé publique.

Enfin, l'APPA recense, crée et met à disposition des professionnels comme du grand public un grand nombre de ressources, en ligne ou via l'organisation de manifestations et temps d'échanges dans les territoires

<https://www.appa.asso.fr/>

ATMO HAUTS-DE-FRANCE

Atmo Hauts-de-France, [agrée par le ministère en charge de l'Environnement](#), est membre de la Fédération Atmo France, regroupant 18 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA-1 par région administrative de métropole et d'outre-mer) et 1 Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) située en Nouvelle-Calédonie.



Les missions d'Atmo Hauts-de-France :

- Surveiller l'air que nous respirons
- Informer au quotidien et alerter en cas de phénomène de pollution atmosphérique
- Accompagner les partenaires dans leurs projets Air en lien avec les thématiques santé, climat, énergie

Chiffres clés 2018

- + de 40 années d'expertise
- 47 stations fixes de mesures
- 200 adhérents en 2018
- 51 salariés (équivalent temps plein)
- + de 30 polluants et familles de polluants surveillés dont 12 réglementaires
- 52 études menées

Zoom sur l'action de l'ARS



Au regard des enjeux de santé publique, l'action de l'agence porte sur le renforcement de la communication autour de la qualité de l'air extérieur. L'objectif est d'informer la population et les professionnels de santé sur la pollution chronique de fond, responsable de la large majorité des effets sur la santé.

L'Agence émet par ailleurs des avis sanitaires et intervient dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques ayant trait notamment à l'aménagement du territoire, tels que les documents d'urbanisme ou les plans de déplacements urbains. Elle contribue à l'avis de l'Autorité Environnementale et aux consultations inter-administrations et s'attache à rappeler les enjeux de la qualité de l'air extérieur vis-à-vis de la santé publique.

L'agence communique également lors des épisodes pollution les recommandations sanitaires auprès du public et des professionnels de santé (libéraux, en établissements sanitaires et médico-sociaux) afin de favoriser des changements de comportement. L'ARS utilise ses différents canaux et réseaux de communication (Internet, lettre d'information, réseaux sociaux, interviews ciblées, etc.) pour mettre en oeuvre une communication graduée et adaptée aux populations concernées.

L'agence se mobilise également sur la qualité de l'air intérieur et son impact potentiel sur la santé. Le financement de projets de sensibilisation auprès des professionnels de la petite enfance, ainsi que l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur permet de toucher un public large et sensible à ces questions.

Contacts :

Préfecture de région Hauts-de-France

Service régional de la communication
interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Agence régionale de santé

Service communication

ars-hdf-communication@ars.sante.fr

Atmo Hauts-de-France

Responsable du service communication

03 59 08 37 30

06 85 55 80 58

c.derosiaux@atmo-hdf.fr

France 3

redaction.npdc@francetv.fr

APPA

corentin.job@appa.asso.fr

